

	Up ! Enhanced Management	Première édition
	11 L'international 11.1 Le marketing	http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

- **La transparence.**
Les pays doivent publier les normes que les biens et les services doivent respecter.

Tous les biens et les services sont classés en catégories selon la nomenclature (section, sujet, sous-sujet), ce qui permet d'identifier leur nature de façon unique quelque soit le pays par un numéro sur six chiffres. Chaque zone économique détermine un droit de douane pour chaque catégorie, ce qui donne en moyenne :

- 15 % pour importer en **Chine**.
- 13 % pour importer en **Europe**.
- 12 % pour importer aux **Etats-Unis**.

320 produits ont leur prix garantis au sein de l'**Union Européenne** – le lait, le blé, etc. – pour protéger les biens essentiels de subsistance :

- Il y a un niveau de prix garanti par pays de l'**Union Européenne**.
De ce prix est déduit le prix garanti au niveau européen.
- Il y a une compensation s'appliquant au sein de l'**Union Européenne**.
Une entreprise vendant plus cher que le prix garanti local reçoit une subvention de la part de l'**Europe**. Une entreprise vendant moins cher que le prix local verse le surplus au-delà du prix garanti à l'**Europe**.
- Il y a une compensation s'appliquant entre l'**Union Européenne** et les autres zones économiques.
Une entreprise non-européenne vendant moins cher en **Europe** que le prix garanti européen doit verser un complément jusqu'au niveau de prix garanti européen à l'**Europe**.
Une entreprise européenne vendant moins cher en dehors de l'**Europe** que le prix garanti européen reçoit un complément jusqu'au niveau de prix garanti européen de la part de l'**Europe**.

a

Les moyens les plus efficaces pour protéger une zone économique contre les importations sont :

- **Le taux d'intérêt.**
Plus il est élevé, plus l'inflation est contenue, plus la monnaie s'apprécie par rapport aux autres devises. Ceci est le cas de l'**Euro** envers le **Dollar** en 2003.
- **Le contrôle des prix.**
Même si cela n'est pas recommandé par le **World Trade Organization (WTO)**.
- **Les droits de douane.**
Un produit classifié sous une catégorie peut être « reclassé » dans une autre plus avantageuse en terme de droits de douane.
- **L'interdiction d'importation bilatérale.**
La **Chine** a interdit l'importation de produits cosmétiques provenant d'**Europe** suite à la maladie de la vache folle. Ce pays reste pourtant la zone géographique avec la plus forte croissance, les importations se faisant via la **Malaisie** !

11.1.1.2 Les principales organisations commerciales internationales

Voici les principales organisations commerciales internationales :